

## 2 Politique

## Législatives du 6 octobre prochain/DN

## Patrick Eyogho Edzang pas dans la course

J. KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**Frappé d'inéligibilité pendant cinq ans, il ne peut prétendre à sa propre succession au 1er siège de la commune de Bitam.**

UN constat se dégage à l'issue de la publication des listes (Lire notre édition du samedi 25 août dernier) des candidats appelés à défendre les couleurs de Démocratie nouvelle (DN) aux législatives du 6 octobre prochain : Patrick Eyogho Edzang, cadre de cette formation politique membre du "Front de l'opposition républicaine et démocratique" (Ford), ne sera pas de la partie.

Pour ainsi dire, il ne pourra pas prétendre à sa propre succession au 1er siège de la commune de Bitam qu'il avait conquis de haute lutte, en août 2015, comme candidat de l'Union nationale (UN), au terme d'une Législative partielle consécutive à la démission de René Ndemezo'o Obiang du Parti démocratique gabonais (PDG). C'est à Gaspard Obiang Nkoulou à qui a échoué la délicate mission de conserver ce siège dans le giron de DN.

En réalité, l'actuel ministre de l'Eau et de l'Énergie ne pouvait connaître un autre sort. Vu que, depuis décembre 2015, à la suite des troubles et violences survenus lors du renouvellement du Conseil municipal du chef-lieu du département du Ntem, il est frappé



Photo : DR

Patrick Eyogho Edzang, présenté ici par René Ndemezo'Obiang, lors de la Partielle d'août 2015 à Bitam.

d'inéligibilité pendant cinq ans, à la suite d'une décision rendue par la Cour constitutionnelle. Et comme les décisions de la Haute juridiction ne sont susceptibles d'aucun recours, il ne peut pas se sou-

mettre à une élection au suffrage universel avant décembre 2020.

Autant dire une éternité pour celui qui s'était révélé comme un véritable tribun, lors de la Partielle d'août 2015, en emportant le

siège de la commune de Bitam avec 47,98% des suffrages exprimés devant le candidat du PDG, Pastor Ngoua N'Neme, qui avait recueilli 43,51% de voix. Tous deux étaient largement arrivés en tête devant le candidat indépendant et ancien maire de la Commune de Bitam, Jean-Michel Edou Sima, qui avait obtenu 08,51% des suffrages exprimés.

Quoi qu'il en soit, au sortir des scrutins d'octobre prochain, la position de Patrick Eyogho Edzang au sein de DN pourrait devenir de moins en moins confortable. Vu que n'étant pas dans une situation inamovible, forts de leur toute nouvelle légitimité, des potentiels élus pourraient mettre à mal son statut. Davantage s'il n'est pas re-

conduit dans l'équipe gouvernementale qui devrait être formée à l'issue des élections législatives et locales. Et quand on se souvient qu'en avril dernier, certains bruits avaient fait état de l'existence de bisbilles entre lui et le premier secrétaire de DN, René Ndemezo'o Obiang, à telle enseigne qu'au cours d'un point-presse, le secrétaire aux Questions juridiques et électorales de cette formation politique, Daladier-Hubert Minang Fils, avait qualifié ces rumeurs "de turbulences, manœuvres de déstabilisation et autres complots ourdis par les adversaires tapis dans l'ombre", on pourrait être tenté de penser que, cette fois-ci, sa position à DN pourrait véritablement se fragiliser.

## Élections couplées à venir/Bloc démocratique chrétien (BDC)

## Le parti a investi 37 candidatures

LLIM  
Libreville/Gabon

**On notera aussi que le BDC sera présent dans huit (8) provinces sur neuf. Même si dans certaines régions, sa présence ne se manifesterait que dans une seule circonscription électorale.**

LE Bloc démocratique chrétien (BDC), parti membre de la Majorité républicaine et sociale pour

l'émergence (MRSE), a, récemment, par l'entremise de son secrétaire exécutif en charge des questions électorales et de la mobilisation, Guy-Christian Mavioga, rendu publics les noms des candidats investis pour défendre ses couleurs aux scrutins du 6 octobre prochain.

Au total, 37 candidatures sur les 75 dossiers examinés pour les élections jumelées (Législatives et Locales) ont été validées. Ces dernières sont repar-



Photo : SM

ties de manière suivante : vingt-une (21) listes pour les élections locales d'une part et seize (16) candidatures pour les élections législatives, d'autre part. A savoir

**Le secrétaire exécutif du BDC, Guy-Christian Mavioga, lors d'une précédente sortie.**

: dix (10) dans l'Estuaire, quatre (4) dans le Haut-Ogooué, trois (3) dans le Moyen-Ogooué, un (1) dans la Ngounié, cinq (5) dans la Nyanga, quatre (4) dans l'Ogooué-Ivindo, six (6) dans l'Ogooué-Maritime et quatre (4) dans le Woleu-Ntem.

Notons que, sur les neuf (9) provinces du pays, le BDC compte briguer des sièges sur 8 provinces. Seule la province de l'Ogooué-Lolo n'a pas eu de candidats investis.

## La Semaine

## Constance...

Plusieurs faits et évènements ont marqué la semaine qui vient de s'achever. Aussi bien du point de vue politique que socio-économique. Toutefois, disons d'entrée que le principal sujet de la présente chronique tournera autour de la déclaration, jeudi dernier, de l'ancien Premier ministre, le dernier de feu Omar Bongo Ondimba, Jean Eyeghe Ndong, par ailleurs sénateur du deuxième arrondissement de la commune de Libreville et l'un des fidèles alliés de l'opposant radical Jean Ping.

En termes de principaux faits et évènements enregistrés au cours de la semaine écoulée, on peut citer la visite de travail du président de la République, Ali Bongo Ondimba, à Malabo en Guinée-Equatoriale. Au terme de son entretien avec son homologue Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, on retiendra qu'un sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) est envisagé dans les prochaines semaines.

Dans le même ordre d'idées, on notera la conférence de presse du secrétaire général du Parti démocratique gabonais (PDG). Au cours de cet échange avec la presse, le patron de l'Exécutif du parti au pouvoir s'est attelé à défendre sinon à expliquer la philosophie ayant prévalu lors des investitures des candidats de sa formation politique aux prochaines Législatives et Locales couplées. Naturellement, il a magnifié les "2R", entendus "Régénération et Revitalisation". Sur sa non-candidature, les arguments avancés par

Eric Dodo Bounguendza demeurent discutables. Dans un parti où le SG est nommé, d'aucuns estiment qu'un mandat électif lui aurait donné un peu plus de légitimité...

Il faudra également citer la publication des listes des candidatures de plusieurs partis politiques aux prochaines élections. C'est le cas de Démocratie nouvelle (DN) de René Ndemezo'Obiang, qui n'est pas candidat, sans doute parce que certain d'être reconduit à la tête du Conseil économique, social et environnemental. Fonction incompatible avec un mandat de parlementaire. Le Bloc démocratique chrétien de Guy Christian Mavioga a également dévoilé les identités de ceux qui défendront ses couleurs lors des scrutins à venir. Mavioga non plus n'est pas candidat... Ses expériences passées l'en ont sans doute dissuadé.

Autre évènement important, et pas des moindres, l'assemblée générale du Syndicat des médecins fonctionnaires (Symefoga) jeudi dernier. C'est au cours de ces assises qu'a été décidé la levée de la mesure interdisant la prise en compte des fiches de la CNAMGS dans les consultations et ordonnances. Le président du Symefoga, le Dr Adrien Mougougou : "Nous avons observé un mouvement pendant un mois consistant à ne pas prescrire sur les bons d'examen et ordonnances de la CNAMGS. Nous reprenons les consultations du fait que la CNAMGS a pu verser 2 milliards sur les 11 dus par rapport à sa dette. Et nous rappelons au président de la République que les hôpitaux publics sont ma-

lades (...). Nous avons toujours dit que la CNAMGS constitue plus de 90% des patients. Si ces 90% ne sont pas payés, il n'y a plus de consommables pour les malades. mais au regard du petit geste de la CNAMGS, nous sommes obligés de reprendre les consultations dès lundi prochain."

Le gouvernement devrait bien comprendre ce message des médecins. Par rapport à cela, certainement que le Plan stratégique quinquennal dernièrement adopté par le Conseil d'administration de la CNAMGS, pourrait constituer une bonne piste.

## De la déclaration de Jean Eyeghe Ndong

Après un silence plutôt raisonnable, au regard de l'insistance des interpellations dont il faisait l'objet aussi bien dans les milieux politiques, les réseaux sociaux que la presse, l'ancien Premier ministre a décidé de parler. Et il l'a fait, jeudi dernier, à sa permanence politique, sise à son fief de Nkembo dans le deuxième arrondissement de la commune de Libreville dont il est le sénateur.

Pourquoi tant d'intérêt sur la position du dernier Premier ministre de feu Omar Bongo Ondimba, par rapport aux prochaines Locales ? D'abord parce que ce fidèle parmi les fidèles du leader de la Coalition pour la nouvelle République (CNR), Jean Ping, est détenteur d'un mandat local qui lui a ouvert les portes du Sénat. Ensuite, parce qu'il fait partie de ceux qui, dans son camp politique, menaient campagne

pour le boycott des élections législatives, au motif qu'il fallait avant tout solder le contentieux issu de la dernière Présidentielle au terme de laquelle certains compatriotes ont perdu la vie, et d'autres, soutient-il, demeureraient "arbitrairement incarcérés"...

Nombreux se disaient que son appel au boycott n'était sincère que parce qu'il s'agissait des Législatives, d'autant plus que celles-ci ne concernent nullement son mandat. Voilà pourquoi, beaucoup étaient curieux de savoir sa position, maintenant que les Locales qui le concernent directement sont aussi d'actualité.

Jean Eyeghe Ndong n'a pas varié d'un iota sa position. Il est resté constant : il ne participera pas aux prochaines Locales. "Comme pour les Législatives, je ne saurais prendre part aux Locales d'octobre prochaine", a-t-il déclaré. Non sans indiquer que "l'activité politique ne peut se pratiquer sans une prise en compte des valeurs d'éthique et de sincérité". Tout en rappelant que la "constance" est l'une des valeurs d'un homme politique. Sans doute un clin d'œil à ceux qui le suivent depuis la disparition d'Omar Bongo Ondimba.

Cette décision a pour conséquence la perte de son mandat de conseiller municipal. Et plus tard celui de sénateur. Doit-on penser à sa mort politique après la présente Législature au Sénat? Pas forcément, d'ici là beaucoup de choses peuvent se passer en sa faveur. La politique étant l'art du possible.